



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Jeudi 28 janvier 2016]

Date de la convocation
22 janvier 2016
Date d'affichage
22 janvier 2016

Nombre de conseillers
En exercice : 32
Présents : 24
Procurations : 4
Votants : 28

Présents : Patrice GAUSSERAND, *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Monique GUILLE, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, *Maires Adjoints*

Lahcene BAAZIZ, Bernard BARTHE, Pierre COURJAULT-RADE, Thierry BODDI, Eric PILUDU, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christian PERO, Aurélie TREILHOU, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Philippe PILLEUX, *Conseillers*

Absents et représentés : Stéphanie NELATON, Magali CAMALET, Christelle BIROT, Martine VIOLETTE

Absents : Marie-Christine BOUTONNET, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH, Françoise BONNET

N° 024/ 2016

Secrétaire de séance : Alain SORIANO

Objet de la délibération : Versement d'un acompte sur les subventions 2016

Afin de leur permettre de régler les dépenses courantes du 1^{er} trimestre 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de verser un acompte, en cas de besoins, à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2016, aux associations et organismes suivants :

- Francas Loisirs de Gaillac	50 000 €uros
- MJC	35 000 €uros
- CCAS	60 000 €uros
- UAG Rugby	20 000 €uros
- Ecole CALENDRETA	15 000 €uros
- Paroles de Femmes	5 000 €uros
- Lou Mercat	10 000 €uros
- AGACI	5 000 €uros

VOTE : Unanimité

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de verser un acompte, en cas de besoins, à valoir sur la subvention définitive qui sera attribuée au titre de l'exercice 2016, aux associations et organismes cités ci-dessus

DONNE POUVOIR au Maire, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20160128-024-2016-DE
Date de télétransmission : 29/01/2016
Date de réception préfecture : 29/01/2016